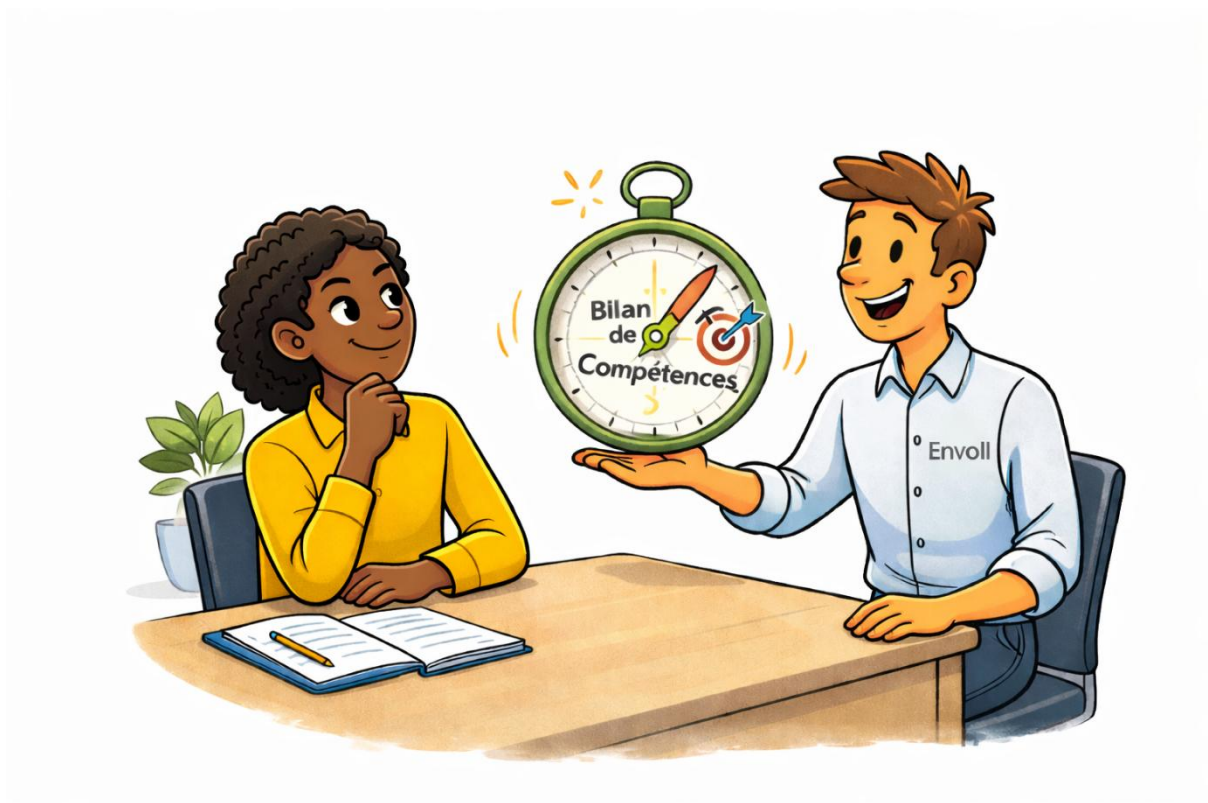


TOUT SAVOIR SUR LE BILAN DE COMPETENCES CHEZ ENVOLL CONSEIL ET FORMATION



Objectif du dispositif

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel réaliste ou un projet de formation adapté.

Il s'inscrit dans un cadre réglementé par l'article L6313-10 du Code du travail et repose sur une démarche volontaire et confidentielle.

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

- Vous avez une idée de projet et vous souhaitez la valider avant de vous lancer ?
- Vous allez être licencié et vous avez besoin d'aide ?
- Vous souhaitez confirmer votre projet de reprise de formation ?
- Vous sortez d'un burn-out et vous avez besoin d'envisager un nouveau projet professionnel ?
- Vous avez une idée de projet et vous souhaitez la valider avant de vous lancer ?
- Vous allez être licencié et vous avez besoin d'aide ?
- Vous souhaitez confirmer votre projet de reprise de formation ?
- Vous sortez d'un burn-out et vous avez besoin d'envisager un nouveau projet professionnel ? ...etc

A qui s'adresse le bilan de compétences

- Salariés du secteur privé
- Salariés du secteur public
- Demandeurs d'emploi
- Toutes personnes désireuses de mieux se connaître

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Déroulement du bilan

Phase préalable : Dans un premier temps, vous êtes mis en relation avec Céline LEMBEYE, notre référente Bilan de compétences.

Elle vous oriente vers un(e) consultant(e) avec lequel vous avez en entretien gratuit et sans engagement afin de faire connaissance et d'échanger sur les raisons qui vous conduisent à entreprendre la démarche, et vous présenter la méthodologie et les outils utilisés.

Après un délai de réflexion et si votre accord nous contractualisons la prestation et vous accompagnons si nécessaire dans le montage de validation du dossier.

Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement

Le bilan se déroule en **trois phases obligatoires :**

Phase préliminaire

Analyse de la demande, clarification des besoins et définition des modalités d'accompagnement. Cette étape permet d'élaborer un programme personnalisé et adapté à votre situation

Phase d'investigation

Identification et analyse des compétences, expériences, motivations et pistes d'évolution. Durant cette phase, nous alternons passation de questionnaires et échanges afin de vous permettre de mener une réflexion approfondie. Vous serez amené à réaliser des recherches documentaires et/ou des enquêtes métiers auprès de professionnels. Cette étape vous permet de prendre conscience de la faisabilité du projet en rapport avec vos attentes et la réalité du marché du travail. Étude de la faisabilité des projets envisagés.

Phase de conclusion

Formalisation d'un projet professionnel et élaboration d'un plan d'action.

Un document de synthèse est remis au bénéficiaire en fin d'accompagnement reprenant les circonstances du bilan, le ou les projets retenus, le plan d'actions et une conclusion.

Suivi post bilan : un entretien de 6 mois sera proposé après la fin du bilan afin de faire le point sur la réalisation de votre projet et apporter des actions correctives, si nécessaire.

La durée du bilan

La durée du bilan est projetée en fonction de votre objectif et problématique et déterminé conjointement avec le consultant qui vous accompagne ; Les heures énoncées sont les heures de face à face avec votre accompagnant.

Il se déroule sur plusieurs semaines et le rythme des séances est fixé en accord avec vos contraintes et possibilités

Modalités pratiques

Le bilan peut se dérouler en présentiel, à distance ou selon des modalités mixtes.

Le planning des entretiens est défini conjointement entre le bénéficiaire et le consultant. Les créneaux de formation sont planifiés et visibles sur la plateforme Queoval.

Un travail personnel sera proposé entre les séances afin d'approfondir la réflexion.

Nos consultants et les méthodes mobilisées

Dans le cadre du bilan de compétences, notre organisme s'appuie sur des consultants diplômés et expérimentés, formés à l'accompagnement professionnel et au développement des parcours de carrière.

Leur expertise repose sur des méthodologies rigoureuses, une parfaite connaissance du marché de l'emploi et des dispositifs de formation. Ils mobilisent des outils fiables et reconnus afin de garantir un accompagnement structuré, confidentiel et personnalisé. Leur engagement : sécuriser chaque étape du parcours et favoriser des choix professionnels éclairés et durables.

Ils vous proposeront d'analyser de façon approfondie votre parcours professionnel, vos compétences (savoirs, savoirs faire et savoirs être), vos compétences transférables, vos motivations et vos valeurs professionnelles.

Ils sont amenés à utiliser différents quizz et tests pour étayer votre introspection et avoir une base d'échange au service d'une meilleure connaissance de soi et de votre évolution vers un projet qui vous corresponde.

Des exercices vous seront parfois proposés entre les séances pour vous impliquer dans la démarche et des ressources bibliques pourront également vous être prêtées.

En effet dans le cadre d'un bilan, vous êtes acteur de votre évolution et l'accompagnant reste une personne ressource à votre disposition en cas de besoins.

Confidentialité

Le bilan de compétences est strictement confidentiel.

Les résultats détaillés et le document de synthèse sont la propriété exclusive du bénéficiaire. Ils ne peuvent être transmis à un tiers sans son accord écrit.

Déontologie

En tant que centre de bilan de compétences je respecte les règles suivantes :

- **Consentement** : le bilan de compétences ne peut se réaliser qu'avec le consentement du bénéficiaire. Le prestataire est donc tenu de s'assurer du volontariat du bénéficiaire.
- **Respect du secret professionnel, confidentialité** de tous les échanges.
- **Respect de la vie privée.**
- **Pas de communication des résultats** à un tiers sauf accord express du bénéficiaire.
- **Destruction des documents** à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation.
- **Neutralité** : le consultant en bilan de compétence s'appuie sur des éléments mesurables et des outils validés par la communauté scientifique.

Il adopte une posture de neutralité qui lui permet d'éviter les biais d'évaluations subjectives.

Notre équipe et contacts Bilan de Compétences

Référente Bilan de Compétences

Céline LEMBEYE – Directrice adjointe et référente handicap

✉ celine.lembeye@envoll.fr

☎ 06 11 64 49 18



Référent pédagogique et administratif Bilan de Compétences

Damien GIRAUDON - Support technique et pédagogique

✉ damien.giraudon@envoll.fr



Contact général

Standard : 04 42 92 29 72 Email : contact@envoll.fr

Site internet : www.envoll.fr

